



Ai;je le droit de recevoir mon petit fils dans mon logement t

Par **monique marie**, le **25/03/2010** à **11:18**

Bonjour,

je suis une mamie de 74 ANS , mon petit fils agé de presque 20 ans et qui trouvé un stage, d'apprentissages ans les parages de mon habitation dont je suis locataire et aussi vu mon faible revenu ainsi que mon époux nous ne sommes pas imposables ;donc je suis bénéficiaire d'une Allocation logement;

je pense peut etre qu'il aura bourse ,un petit pecule apprentissages ,mais si jje lui donne mon accord ,vraiment j'ai peur qu,on supprime mon allocation logement , je voudrais tant l'aider ; est ce que c'est possible ou j'ai le Droit ?

MERCIE DE VOS CONSIELS salutation[Marie Monique

Par **fabienne034**, le **25/03/2010** à **12:26**

Bonjour,

l'apl n'interdit pas de loger à titre gracieux son petit fils s'il garde son habitation principale chez ses parents !

en plus votre bail ne peut interdire de recevoir qui vous voulez

pour tout savoir sur le bail de logement:

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par monique marie, le 25/03/2010 à 18:43

merci madame fabienne,
mais il ne possède pas de domicile chez ses parents il sont a l'étranger ,sa sera son domicile
là ou je reçois mon allocation logement. Il sera si j'accepte et si j'ai droit officiel ,il doit resté
environ 18 mois.

sALUTATIONS Monique-Marie